

BILAN D'ACTIVITES 2021

Assemblée générale des 9 et 10 avril 2022

Contexte

Tout comme l'année précédente, le contexte de 2021 a été fortement marqué par la pandémie mondiale du COVID-19, et par ses conséquences sanitaires, sociales, psychologiques, politiques et économiques. Ce contexte a ainsi directement affecté nos sujets d'action, en accélérant diverses tendances déjà assez marquées du quinquennat en cours en France :

- * une recrudescence des projets et expérimentations de surveillance généralisée, avec notamment le développement de la vidéosurveillance automatisée ou l'expérimentation de micros détecteurs de bruits "anormaux" dans l'espace public, le fichage de plus en plus important de la population ou encore le développement de la reconnaissance faciale ;

- * le développement d'un discours et de projets de loi mettant en avant les algorithmes comme outil majeur d'aide à la décision, et le développement par conséquent des projets de police, de justice prédictive ou de contrôle social des administrés ;

- * une surveillance accrue et ciblée des militant-es et des contestataires, avec la surveillance des manifestations par des drones, l'inscription des opinions politiques dans certains fichiers de police, les amendes à distance par le biais de la vidéosurveillance... ;

- * la faiblesse, voire la disparition des quelques contre-pouvoirs existants dans notre système, avec le Conseil d'État qui, de plus en plus régulièrement, donne raison au gouvernement, au mépris notamment des décisions des juridictions européennes. Ce fut amèrement le cas sur l'un de nos contentieux « phares » concernant la conservation généralisée des données de connexion pour les besoins de la police et des services de renseignement.

Au niveau européen, ce sont surtout les questions de données personnelles et de censure qui ont occupé le devant de la scène, de même que les discussions sur l'intelligence artificielle.

Bref, un contexte chargé et difficile, et une aggravation d'un certain nombre de phénomènes que nous avons pu évoquer dans nos bilans les années précédentes.

Les enjeux majeurs de 2021 pour La Quadrature

Enjeux juridiques et politiques

Les dossiers politiques et juridiques ont été nombreux en 2021, mais quelques sujets majeurs ressortent clairement dans notre action de l'année écoulée. C'est le cas en particulier des questions de surveillance, qui ont une année de plus été au cœur des enjeux politiques pour nous, qu'il s'agisse du déploiement de nouvelles technologies, de la collecte massive de données personnelles ou de velléités de censure. Tour d'horizon des principaux enjeux de cette année 2021 :

La question de l'usage des **drones de surveillance** par la police d'abord : en 2020, nous avons déposé deux recours successifs contre cet usage, et par deux fois le Conseil d'État nous avait donné raison en le déclarant illégal. Dans la foulée, la CNIL avait elle même condamné l'usage des drones par la Préfecture de police de Paris. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement avait décidé de légaliser cet usage, dans le cadre du projet de loi « Sécurité globale » déposé à l'automne 2020. Avec de nombreux alliés, nous nous sommes mobilisés contre ce projet de loi, que ce soit en manifestations avec la coordination Stop Loi Sécurité globale ou dans des actions de plaidoyer auprès des élu·es, en diffusant nos analyses du texte et de ses dangers (qui ne concernaient pas que les drones mais également la vidéosurveillance et les caméras-piétons des policiers). La loi a cependant été adoptée en avril, avant d'être partiellement censurée en mai par le Conseil constitutionnel, notamment sur le sujet des drones (nous avons d'ailleurs fait une intervention devant le Conseil constitutionnel dans le cadre de son examen de la loi). Mais le gouvernement, qui décidément tient (vraiment) à ses drones, est (encore) revenu à la charge dans son projet de loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure », déposée en juillet 2021. Nous sommes donc reparti·es dans un travail d'analyse et de plaidoyer contre ce texte, jusqu'à son adoption mi-décembre. Dans la foulée, nous avons soutenu et incité à la saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires. Le dossier était donc toujours en cours fin 2021. Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, le Conseil a rendu sa décision (le 20 janvier dernier), et on peut dire que l'insistance du gouvernement a payé : cette fois l'utilisation des drones par la police nationale est déclarée conforme à la Constitution. La seule limite existante pour le déploiement de ces technologies est la démonstration par un préfet de la nécessité de cette utilisation lorsqu'il délivre son autorisation, ce qui revient à renvoyer vers les juridictions administratives le soin du contrôle en cas de contestation. Il nous reste à analyser cette décision plus en détail, et voir ce que nous pourrions en faire à cette nouvelle échelle.

* <https://www.laquadrature.net/2021/09/14/les-drones-reviennent-nous-aussi/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/09/23/la-loi-drones-2-est-docilement-adoptee-par-lassemblee/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/10/19/46-organisations-contre-la-loi-drone-2/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/12/06/retour-des-drones-policiers-le-parlement-doit-saisir-le-conseil-constitutionnel/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/02/03/ppl-securite-globale-la-cnil-au-secours-de-letat-policier/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/02/15/securite-globale-nos-arguments-juridiques/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/03/02/securite-globale-la-droite-appelle-a-la-reconnaissance-faciale/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/03/03/la-loi-securite-globale-validee-en-commission-au-senat/>

* <https://technopolice.fr/blog/marseille-prise-de-parole-du-16-mars-contre-la-loi-securite-globale/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/03/19/securite-globale-le-senat-dit-oui-a-la-surveillance-de-masse/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/04/16/loi-securite-globale-adoptee-resumons/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/04/29/loi-securite-globale-nos-arguments-au-conseil-constitutionnel/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/05/20/censure-partielle-de-la-loi-securite-globale/>

Ensuite la question du **fichage** : de la volonté d'interconnexion illimitée des fichiers de police et de gendarmerie (recours contre Gendnotes - le Conseil d'État nous a donné raison en avril) au fichage massif des militantes et militants politiques, de leur entourage, de leurs opinions politiques et de leurs données de santé (recours devant le CE contre les fichiers de police PASP/GIPASP/EASP, que nous avons perdu en décembre), en passant par l'extension des finalités du fichier du système de contrôle automatisé pour prendre en compte les infractions au premier confinement (recours devant le CE contre le fichier SCA, que nous avons perdu en décembre) ou le fait que le ministère de la Justice s'autorisait à traiter massivement les données personnelles présentes dans les décisions de justice avec le fichier DataJust (recours devant le CE contre DataJust, que nous avons perdu en décembre mais qui a été suivi quelques semaines plus tard d'une déclaration publique d'abandon du projet), on peut dire que l'année 2021 aura été rythmée par la question du fichage mais aussi par une démission progressive du contre-pouvoir que pouvait encore être jusqu'ici le Conseil d'État.

* <https://www.laquadrature.net/2021/01/07/decrets-pasp-premiere-bataille-perdue-contre-le-fichage-massif-des-militants-politiques/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/03/26/gendnotes-entre-flicage-inavoue-et-mauvaise-foi/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/04/14/gendnotes-victoire-temporaire-contre-linterconnexion-des-fichiers/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/12/23/datajust-violer-la-loi-sous-couvert-dexperimentation/>

Troisième gros sujet : les **questions de vidéosurveillance, de surveillance sonore et de reconnaissance faciale**. Sur ce sujet, nous avons à la fois lancé quelques recours (notamment un recours récent contre une expérimentation de surveillance sonore à Orléans, avec des micros couplés aux caméras de vidéosurveillance) mais surtout poursuivi le travail de documentation des nombreux projets qui surgissent dans le cadre de notre campagne Technopolice. Dispositifs de vidéosurveillance biométrique dans les supermarchés, tentatives de mise en place de dispositifs de reconnaissance faciale pour détecter le non-port du masque dans les transports en commun, mise en place des cartes d'identité biométriques durant l'été... les sujets sur lesquels enquêter et informer le public ont malheureusement été nombreux. Sur ces questions, il a aussi fallu suivre les discussions au niveau européen sur le règlement sur l'intelligence artificielle (voir notre point sur le plaidoyer).

* <https://www.laquadrature.net/2021/02/17/contre-la-surveillance-biometrique-de-masse-signez-la-petition-europeenne/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/03/15/le-senat-doit-sopposer-a-la-reconnaissance-faciale-des-masques/>

* <https://technopolice.fr/blog/les-flics-equipes-dune-appli-de-reconnaissance-faciale-appel-a-temoignages/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/06/08/lettre-ouverte-appelant-a-linterdiction-mondiale-du-recours-a-la-reconnaissance-faciale-et-biometrique-permettant-une-surveillance-de-masse-et-une-surveillance-ciblee-discriminatoire/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/10/07/carte-didentite-biometrique-sa-genese-macronienne/>

* <https://technopolice.fr/blog/les-amendes-sans-contact-une-strategie-de-harcelement-policier/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/12/07/orleans-le-retour-des-mouchards/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/12/14/surveillance-sonore-lqdn-attaque-lexperimentation-dorleans/>

Autre grande thématique chère à La Quadrature du Net : les **données personnelles**. Et une fois encore, il y a eu fort à faire en 2021, que ce soit sur la question des données de santé (sur laquelle nous avons entamé diverses réflexions, notamment des discussions avec le collectif Interop), sur celle des données personnelles liées au passe sanitaire (contre lequel nous avons déposé un recours en juin, attaquant dans ce passe la présence de données personnelles bien bavardes et assez facilement accessibles - le Conseil d'État a rejeté notre recours début juillet) ou encore sur les suites de notre recours collectif devant la CNIL contre les GAFAM (lancé en 2018 lors de l'entrée en vigueur du RGPD). Mais 2021 a surtout vu de nouveaux rebondissements sur l'un des dossiers phares de notre association : la question de la conservation généralisée des données de connexion. Nous avons depuis 2016 une affaire en cours contre l'obligation faite aux fournisseurs d'accès internet et de téléphonie par la législation française de conserver l'ensemble des données de connexion de leurs usagers sur une période d'un an afin d'être ensuite consultées par les services de police et de renseignement. Nous contestons la légalité de cette obligation au regard du droit européen, celui-ci qualifiant un tel régime de disproportionné et similaire à de la surveillance de masse. Après plusieurs années, l'affaire était enfin portée devant la Cour de justice de l'Union européenne, et, en octobre 2020, celle-ci nous offrait une sorte de "défaite victorieuse", comme nous l'écrivions alors. La CJUE déclarait en effet que la France ne pouvait plus imposer cette obligation de conservation des données de connexion, mais sa décision laissait apparaître un certain nombre de régimes d'exception qui nous paraissaient dangereux. Cela dit, elle semblait tout de même dessiner un droit plus protecteur des données personnelles que le droit français existant. L'affaire est ensuite revenue devant le Conseil d'État, et celui-ci a rendu sa décision en avril 2021 : au mépris le plus total du droit européen, le CE a déclaré valide la conservation des données de connexion prévue par la loi française, en élargissant très fortement une des exceptions dégagées par la Cour de justice de l'Union européenne (en l'occurrence la notion de "sécurité nationale") et en permettant ainsi au gouvernement et aux services de renseignement de poursuivre leur surveillance de masse. Ce fut pour nous une défaite amère, et probablement l'exemple le plus frappant sur nos sujets de la fin du contre-pouvoir représenté par le Conseil d'État. Toujours sur ce sujet du renseignement et des données de connexion, une nouvelle loi "relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement" a été adoptée au pas de charge. Deux mois à peine pour voter des mesures profondément liberticides, on peut dire que ça n'a pas traîné : déposée le 28 avril 2021, la loi a été débattue en quelques jours à l'Assemblée nationale et au Sénat, souvent la nuit et dans des hémicycles quasi-vides, le tout dans un inquiétant silence médiatique et politique. Elle a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale fin juillet, avant de passer devant le Conseil constitutionnel (en 8 jours et non un mois, le gouvernement ayant opté pour la procédure d'urgence...). Nous avons fait part au CC de nos observations sur les dangers les plus graves de ce texte : recours accru aux algorithmes de surveillance et extension des possibilités de recueil en temps réel des données de connexion, coopération forcée des opérateurs et fournisseurs de communications électroniques avec les services de renseignement... malheureusement le Conseil constitutionnel n'a pas été saisi sur cette partie de la loi qui a été promulguée en juillet 2021.

* <https://www.laquadrature.net/2021/01/17/nos-donnees-nappartiennent-qua-notre-humanite/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/03/17/health-data-hub-du-fantasme-de-lintelligence-artificielle-a-la-privatisation-de-nos-donnees-de-sante/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/04/27/les-cookies-de-google-sont-toxiques-le-floc-aussi/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/05/25/les-gafam-echappent-au-rgpd-avec-la-complicite-de-la-cnil/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/05/28/les-cookies-qui-sont-ils-que-veulent-ils/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/06/09/passe-sanitaire-attaquons-lobligation-didentification/>

* <https://www.laquadrature.net/2021/07/06/passe-sanitaire-le-conseil-detat-valide-la-violation-de-la-loi/>

- * <https://www.laquadrature.net/2021/07/08/dysfonctionnements-systemiques-des-autorites-de-protection-des-donnees-le-cas-belge/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/07/30/amende-de-746-millions-deuros-contre-amazon-suite-a-nos-plaintes-collectives/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/03/01/partage-de-donnees-les-services-de-renseignement-violent-la-constitution/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/04/07/jugement-imminent-contre-la-surveillance-de-masse/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/04/14/jugement-contre-le-renseignement-indices-dune-demi-victoire/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/04/21/le-conseil-detat-valide-durablement-la-surveillance-de-masse/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/05/27/loi-renseignement-le-retour-en-pire/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/06/02/partage-de-donnees-les-services-de-renseignement-violent-la-constitution-2/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/06/15/loi-renseignement-2-refuser-lemballement-securitaire/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/06/30/point-detape-des-lois-renseignement-separatisme-et-anti-piratage/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/07/01/projet-de-loi-renseignement-perennisation-de-la-surveillance-de-masse/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/07/28/loi-renseignement-2-nos-arguments-au-conseil-constitutionnel/>

Sur les questions de **censure**, c'est au niveau européen que les choses ont un peu bougé : le début de l'année a été marqué par l'adoption du règlement de censure terroriste. Ce texte prévoit notamment que toute autorité, administrative ou judiciaire, pourra désormais forcer un fournisseur de service en ligne à retirer en seulement 1 heure un contenu qu'elle aura qualifié de terroriste. Cela revient à dire qu'une censure pourra être réclamée sans contrôle d'un juge, sur une définition très large de la notion de "terrorisme". De plus, cette obligation de retrait en une heure, techniquement très contraignante, s'applique aux fournisseurs de services quelle que soit leur taille. Comme nous n'avons cessé de le répéter lors de notre mobilisation contre ce texte, il facilitera la censure politique des mouvements d'opposition, aggravera l'utilisation de filtres automatisés en ligne et risquera ainsi de renforcer la centralisation d'Internet dans les mains des grandes plateformes. Constat amer pour nous suite à cette adoption qui s'est faite sans débat au Parlement européen : nos deux ans d'efforts pour lutter contre ce texte, ainsi que ceux d'autres associations (EDRI, Wikimedia, Access Now...), n'auront eu aucun effet significatif en faveur de nos libertés. De plus le fait que le Conseil constitutionnel français ait censuré, en juin 2020, une disposition très similaire dans la loi Avia n'a nullement empêché son adoption au niveau européen, sans vote en séance plénière. L'un des textes les plus graves jamais adoptés par l'Union européenne en matière de liberté d'expression l'a donc été dans une passivité générale, tant des médias que des élu·es, de gauche comme de droite. En dépit de cette indifférence décourageante, nous attendons de pied ferme que ce texte soit appliqué en France pour chercher des façons de le contrer, ou de le contourner, au niveau national.

- * <https://www.laquadrature.net/2021/01/08/reglement-terroriste-le-parlement-europeen-doit-sopposer-a-la-censure-securitaire/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/01/12/reglement-terroriste-la-commission-libe-vote-pour-la-censure-securitaire/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/01/20/reglement-terroriste-europeen-nous-saisissons-la-defenseure-des-droits/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/03/25/lettre-commune-de-61-organisations-europeennes-pour-demander-le-rejet-du-reglement-de-censure-antiterroriste/>

- * <https://www.laquadrature.net/2021/04/22/lettre-commune-dorganisations-francaises-contre-le-reglement-de-censure-terroriste/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/05/07/reglement-de-censure-terroriste-adopte-resumons/>

Plaidoyer et sensibilisation

En 2021, nos **actions de plaidoyer en France** se sont centrées essentiellement sur la loi "relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement" et sur la loi "relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure". Dans les deux cas, il s'est agi de rencontrer les parlementaires en amont des débats et pendant ceux-ci, de leur communiquer nos arguments contre les éléments qui nous paraissaient dangereux dans ces deux textes, puis de les pousser à saisir le Conseil constitutionnel contre ces deux textes, après leur adoption. Dans le cas de la loi "renseignement", le Conseil constitutionnel n'a pas été saisi des parties du texte qui nous concernaient, mais nous avons cependant fait parvenir nos observations au CC sous la forme d'une procédure de "porte étroite" (observations que le CC n'a aucune obligation de prendre en compte). Pour la loi "sécurité intérieure", le Conseil a bien été saisi, mais comme nous le disions plus haut sa décision ne nous est pas favorable. Sur cet aspect de plaidoyer politique, force est de reconnaître que l'état actuel des institutions parlementaires, la manière dont le gouvernement pousse sans vergogne des mesures pourtant désavouées par le CE ou le CC dans des projets précédents et le peu de contre-pouvoirs ne nous rendent pas la tâche facile. Le bilan reste donc plus que mitigé.

Au **niveau européen**, c'est essentiellement les questions de reconnaissance faciale et biométrique, et donc d'intelligence artificielle, qui nous ont occupé. Nous avons co-signé avec plus de 170 associations dans le monde une lettre ouverte appelant à l'interdiction de la reconnaissance faciale et biométrique et nous avons aussi relayé l'« initiative citoyenne européenne » lancée par EDRI dans le cadre de leur campagne « reclaim yourself » : il s'agit d'une pétition institutionnelle visant à recueillir 1 million de signatures au sein de plusieurs pays de l'Union européenne pour demander à la Commission d'interdire les pratiques de surveillance biométrique de masse. Sur ces sujets, nous avons enfin suivi les discussions autour du texte visant à réglementer l'intelligence artificielle.

- * <https://www.laquadrature.net/2021/06/08/lettre-ouverte-appelant-a-linterdiction-mondiale-du-recours-a-la-reconnaissance-faciale-et-biometrique-permettant-une-surveillance-de-masse-et-une-surveillance-ciblee-discriminatoire/>
- * <https://technopolice.fr/blog/suite-de-la-campagne-europeenne-contre-la-surveillance-biometrique-de-masse/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/09/22/reglement-ia-la-commission-europeenne-tend-le-piege-de-la-reconnaissance-faciale/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/10/05/reglement-ia-lunion-europeenne-ne-doit-pas-ceder-aux-lobbys-securitaires/>

Du côté de la **sensibilisation**, nos actions semblent un peu mieux porter leurs fruits. À travers la **campagne Technopolice**, que nous poursuivons depuis 2019, nous avons accentué la documentation et l'analyse des projets de surveillance qui continuent de se développer sur tout le territoire : déploiement de drones de surveillance mais aussi de dispositifs de vidéosurveillance automatisée, voire de micros capteurs de bruits "anormaux", expérimentations diverses de reconnaissance faciale... De plus en plus de gens s'intéressent à nos communications sur ce sujet et le réseau militant se développe autour de cette campagne Technopolice, avec notamment un groupe très actif sur Marseille et des initiatives qui voient le jour à Montpellier ou Orléans. Ces actions de sensibilisation se développent aussi par l'intermédiaire d'une exposition itinérante, que nous avons

lancée en 2020 à Avignon et qui a continué à tourner en 2021, à Marseille, Gentilly et Autun. Modulable en fonction des lieux, et mise à jour à chaque nouvelle exposition, elle comprend diverses affiches et panneaux explicatifs de la Technopolice et de son impact sur nos vies, ainsi qu'un dispositif de reconnaissance faciale.

- * <https://www.laquadrature.net/2021/01/03/technopolice-villes-et-vies-sous-surveillance/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/02/22/la-technopolice-aux-frontieres/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/02/23/mise-a-jour-de-la-technocarte/>
- * <https://technopolice.fr/blog/cadathon/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/03/05/la-police-en-helicoptere-ou-la-surveillance-militaire-des-citoyens/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/03/08/madada-exigeons-les-documents-de-la-technopolice/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/03/10/technopolice-les-baillieurs-sociaux-en-premiere-ligne/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/03/12/une-videosurveillance-peut-en-cacher-une-autre/>
- * <https://technopolice.fr/blog/marseille-la-bonne-blague-du-moratoire-sur-la-videosurveillance/>
- * <https://technopolice.fr/blog/les-suresnois%20b7es-nouveaux-cobayes-de-la-technopolice/>
- * <https://technopolice.fr/blog/la-lutte-contre-la-technopolice-en-belgique/>
- * <https://technopolice.fr/blog/le-mythe-participatif-de-la-smart-city-et-de-sa-surveillance/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/05/31/videosurveillance-biometrique-dans-nos-supermarches/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/06/08/le-printemps-marseillais-dans-la-technopolice-au-fond-a-droite/>
- * <https://technopolice.fr/blog/villes-sous-contrôle-et-technologisation-du-maintien-de-l'ordre-entretien-avec-felix-treguer-sur-carnets-de-geographes/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/06/11/le-mythe-participatif-de-la-smart-city-et-de-sa-surveillance/>
- * <https://technopolice.fr/blog/tentative-detat-des-lieux-de-la-reconnaissance-faciale-en-france-en-2021/>
- * <https://technopolice.fr/blog/la-lumiere-dans-la-ville/>
- * <https://technopolice.fr/blog/maintien-de-l'ordre-le-guide-de-bonne-conduite-de-l'interieur-et-de-la-justice-pour-mieux-reprimer-les-manifestations/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/07/16/lundi-prochain-laurent-wauquiez-veut-autoriser-la-reconnaissance-faciale-dans-les-trains-et-les-gares/>
- * <https://technopolice.fr/blog/jean-michel-mis-cavalier-de-la-technopolice/>
- * <https://technopolice.fr/blog/defaire-la-police-extrait/>
- * expo : <https://technopolice.fr/wp-content/uploads/2020/07/flyer-expo-avignon.pdf>
- * expo à Gentilly : https://lavoironumerique.grandorlyseinebievre.fr/fileadmin/SITE_LAVOIRNUMERIQUE/2021_Sequence2/Expo_Videosurveillance/dossier_p%3%A9dagogique_vid%3%A9osurveillance_20211206.pdf

Toujours dans une optique de sensibilisation d'un public large, nous avons abordé quelques sujets plus "nouveaux" pour nous. Sur les aspects liés à Technopolice, nous avons pu constater notamment combien les Jeux Olympiques de Paris 2024 étaient une belle occasion pour le gouvernement français et les industriels de s'allier pour tester, déployer et normaliser leur arsenal de nouveaux dispositifs de surveillance. Nous avons donc noué des liens avec divers collectifs sur le sujet et surtout rédigé plusieurs analyses sur la question. Sur un autre sujet d'actualité, nous avons aussi tenté de sensibiliser aux enjeux larges de surveillance amenés par le passe sanitaire mis en place à l'été 2021.

- * <https://lundi.am/Ni-en-2024-Ni-jamais-NON-au-Big-Brother-Olympique>
- * <https://technopolice.fr/blog/jo2024-lagence-nationale-de-la-recherche-planifie-la-technopolice/>

- * <https://www.laquadrature.net/2021/10/15/jo-2024-la-frenesie-securitaire/>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/08/19/passe-sanitaire-quelle-surveillance-redouter/>

Enfin, nous avons, à partir de septembre, entamé un travail de réflexion et de rencontres/échanges sur les questions de dématérialisation des services publics et de contrôle social via le "scoring" et l'utilisation d'algorithmes de ciblage/contrôle. Ces réflexions, qui "trottaient dans la tête" de certains de nos membres depuis déjà quelques temps, est entrée concrètement dans les thématiques de travail de La Quadrature du Net par un contact pris avec un syndicat de privés d'emploi (CGT privés d'emploi Paris 18e) au sujet du contrôle par Pole Emploi et de la dématérialisation forcée des liens avec ses allocataires et de la recherche d'emploi. Nous avons à cette occasion publié un premier article pour sensibiliser à cette question, et nous avons participé au collectif "stop contrôles" qui s'est créé en fin d'année et qui depuis organise des assemblées générales ouvertes tous les mois. Assez vite nous avons élargi nos réflexions à d'autres administrations, à commencer par la CAF, qui a généralisé l'utilisation d'algorithme dans le traitement et le contrôle de ces dossiers depuis 2011. Depuis début 2022, nous sommes en contact sur ce sujet avec le collectif "Changer de cap", pour recueillir des témoignages et partager des analyses en vue d'une plus grande sensibilisation du public sur ces questions.

- * <https://www.laquadrature.net/2021/12/22/pole-emploi-dematerialisation-et-controle-social-a-marche-forcee/>

Partenariats et développement de réseaux

En 2021, nous avons notamment poursuivi le partenariat actif avec l'Observatoire des Libertés et du Numérique (avec notamment une analyse commune de la loi responsabilité pénale et sécurité intérieure) ainsi qu'avec la Coalition Libertés associatives (où nous soutenons le travail effectué sur le contrat d'engagement républicain mis en place par la loi "confortant le respect des principes de la république" courant 2021 et attaquant fortement les libertés associatives). Nous avons aussi poursuivi nos échanges avec le réseau européen EDRi, dont nous sommes devenus membres à part entière début 2021 et avec qui nous avons travaillé sur la reconnaissance faciale et sur l'initiative citoyenne européenne "Reclaim your face" qu'ils ont lancée début 2021 pour réclamer l'interdiction de la surveillance biométrique de masse en Europe (voir plus haut les questions de plaidoyer).

- * <https://www.lacoalition.fr/?lang=fr>
- * https://www.liberation.fr/debats/2021/01/21/loi-separatisme-une-grave-atteinte-aux-libertes-associatives_1818075
- * <https://www.lacoalition.fr/CP-La-loi-Separatisme-un-projet-anti-associations-Les-responsables-associatifs>
- * <https://www.laquadrature.net/2021/05/24/la-quadrature-devient-membre-dedri/>

Nous avons aussi noué divers contacts avec les syndicats de journalistes et avec divers collectifs citoyens dans le cadre de la lutte contre la loi Sécurité globale, ce qui nous permet de relayer plus largement certaines de nos actions et analyses. De la même façon nous avons noué des liens avec des collectifs qui luttent contre les JO 2024 à Paris, sur les questions de développement des technologies de surveillance pour lesquels cet évènement servira de tremplin. Enfin, nous venons d'entamer un travail commun avec divers collectifs et syndicats de personnes privées d'emploi et de bénéficiaires de prestations sociales sur les questions de dématérialisation des services publics et de contrôle social des allocataires par le biais des outils numériques et des algorithmes (pour tous ces points, voir au-dessus les questions de sensibilisation).

Les recours juridiques

Notre action juridique en 2021 a été dense, nous ne pourrions en faire le tour ici, mais les principaux dossiers ont été évoqués plus haut : contentieux face au Conseil d'État sur la conservation des données de connexion, recours contre différents fichiers de police et de justice, contentieux contre le passe sanitaire ainsi que divers recours contre des expérimentations de vidéosurveillance automatisée.

Nous avons quelques dossiers majeurs qui sont en cours depuis 2019 ou 2020 et pour lesquels nous attendons les suites : recours contre l'utilisation de la reconnaissance faciale dans le fichier TAJ (traitement des antécédents judiciaires) ou recours contre la Hadopi. En 2021, nous avons déposé 10 recours : la majorité d'entre eux concernent des projets de vidéosurveillance et de vidéosurveillance automatisée (et sont encore en cours), l'un d'eux attaquait le passe sanitaire (et a été un échec), un autre la surveillance des réseaux sociaux (dossier en cours là encore) et le dernier a été déposé en décembre, pour attaquer l'expérimentation de surveillance sonore à Orléans. Nous avons aussi fait diverses interventions dans le cadre de procédures portées par d'autres (notamment les deux portes étroites sur la loi "renseignement" et la loi "responsabilité pénale et sécurité intérieure" dont nous avons parlé plus haut).

Pour un rapide résumé chiffré, sur nos 16 recours où une décision est arrivée en 2021, 12 ont fait l'objet d'un rejet ou d'un tri (négatif donc), un a fait l'objet d'une transmission de questions préjudicielles par le Conseil d'État à la Cour de justice de l'Union Européenne (Hadopi, dossier où le CE a préféré se défausser sur la CJUE plutôt que d'annuler purement et simplement le décret que nous attaquions, comme nous le demandions) et trois ont permis une annulation partielle des décrets attaqués (sur les fichiers de police PASP et GIPASP et sur le fichier de gendarmerie Gendnotes). L'année n'a donc pas été très positive en termes purement juridiques, mais il faut souligner que souvent ces recours sont aussi pour nous le moyen de faire parler de ces sujets et d'"augmenter le coût politique" des décisions prises et des lois votées par nos dirigeants.

On le voit d'année en année, l'inflation des projets de loi dangereux pour nos libertés dans les domaines qui touchent à nos sujet nous pousse à augmenter aussi le nombre de recours sur lesquels nous travaillons. Notre équipe de juristes, pour la plupart bénévoles, a maintenant acquis une grande expérience de l'outil juridique que constitue le contentieux mais le contexte dans lequel nous travaillons rend de plus en plus complexe la question de la stratégie à adopter : sur quels dossiers mettre de l'énergie ou non, pour quel(s) objectif(s)... sachant que ces discussions, pour être pertinentes, doivent se faire au cas par cas. En ce début d'année 2022 nous avons lancé une réflexion collective sur cette question de stratégie, qui va au-delà de notre groupe de juristes. Cela nous permet à la fois de discuter de la pertinence de nos choix passés, d'envisager les suites les plus "efficaces" mais aussi de permettre aux non-juristes de l'association de mieux s'approprier les enjeux de cette part importante de nos actions.

Liste des contentieux achevés en 2021 :

- recours contre le fichier ADOC/SCA (système de contrôle automatisé) devant le Conseil d'État, déposé en août 2020 – rejeté en décembre 2021 ;
- recours contre l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information) et les boîtes noires devant le Conseil d'État, déposé en février 2019 – rejeté en décembre 2021 ;
- recours sur la conservation des données de connexion devant le Conseil d'État – rejeté en avril 2021 ;

- recours contre le renseignement devant le Conseil d'état, déposé en septembre 2021 – rejeté en octobre 2021 ;
- recours contre l'application Alicem, déposé devant la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme) – rejeté en avril 2021 ;
- recours contre le fichier Datajust devant le Conseil d'État, déposé en août 2020 – rejeté en décembre 2021 ;
- recours contre les drones dans la PPL (proposition de loi) Sécurité globale devant le Conseil constitutionnel – censure des drones de police en mai 2021 ;
- recours contre le fichier Gendnotes devant le Conseil d'État, déposé en août 2020 – annulation partielle du décret en mars 2021 ;
- recours en abrogation contre la VSA à Moirans devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en septembre 2021 – trié en septembre 2021 ;
- deux recours contre le fichier PASP (deux procédures différentes) devant le Conseil d'État, déposés en décembre 2020 – rejet de la première en janvier 2021, annulation partielle du décret dans la seconde en décembre 2021 ;
- deux recours contre le fichier GIPASP (deux procédures différentes) devant le Conseil d'État, déposés en décembre 2020 – rejet de la première en janvier 2021, annulation partielle du décret dans la seconde en décembre 2021 ;
- deux recours contre le fichier EASP (deux procédures différentes) devant le Conseil d'État, déposés en décembre 2020 – rejet de la première en janvier 2021, annulation partielle du décret dans la seconde en décembre 2021 ;
- recours contre le passe sanitaire devant le Conseil d'État, déposé en juin 2021 – rejeté en juillet 2021.

Liste des contentieux en cours en 2021 :

- recours contre Hadopi devant le Conseil d'État, QPJ (question préjudicielle) déposée en août 2019 – transmise à la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) en juin 2021 ;
- recours contre les drones de police nationale et municipale dans le PJJ (projet de loi) responsabilité pénale et sécurité intérieure - contentieux achevé en janvier 2022 avec censure des drones de police municipale mais conformité des drones de police nationale ;
- recours contre la reconnaissance faciale dans le TAJ (traitement des antécédents judiciaires) devant le Conseil d'État, déposé en août 2020 ;
- recours contre la surveillance des réseaux sociaux prévue par la loi de finances 2020 devant le Conseil d'État, déposé en avril 2021.

Liste des contentieux lancés en 2021 :

- RPC contre la VSA devant le TA (tribunal administratif) de Marseille, déposé en décembre 2021 ;
- recours contre les capteurs sonores devant le TA (tribunal administratif) d'Orléans, déposé en décembre 2021 ;
- recours contre la vidéosurveillance à Moirans devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en février 2021 ;
- recours en annulation contre la VSA à Moirans devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en août 2021 ;
- recours en abrogation contre la VSA à Moirans devant la CAA (Cour administrative d'appel) de Lyon, déposé en novembre 2021 ;
- recours sur le manuel d'utilisation de Briefcam devant le TA (tribunal administratif) de Grenoble, déposé en août 2021.

La Quadrature du Net face au public et dans les médias

Si notre participation à des conférences et ateliers n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la pandémie, les sollicitations presses ont encore une fois été nombreuses, essentiellement sur les questions de surveillance, que ce soit dans le cadre de nos divers recours contre les drones par exemple, ou sur des sujets d'actualité tels que la loi sécurité globale en début d'année ou plus tard le passe sanitaire. Nous avons pu comptabiliser plus de 273 interviews ou mentions de La Quadrature dans la presse (et ce chiffre n'est certainement pas exhaustif). Parmi nos sujets à "forte" couverture médiatique : les technologies de surveillance - et surtout la reconnaissance faciale et la vidéo surveillance - (59 articles) ; le passe sanitaire et les données de santé (49 articles) ; la loi sécurité globale et les drones policiers (40 articles) ; les GAFAM et nos données personnelles (27 articles) ; le renseignement et la conservation des données (19 articles) ; la surveillance et la censure anti-terroristes (20 articles). La plupart des mentions presse relevées sont archivées dans la partie "La Quadrature dans les médias" du "Que se passe-t-il au Garage ?", le bulletin d'infos hebdomadaire de La Quadrature (actuellement envoyé par e-mail à plus de 10 500 personnes).

Nous avons aussi poursuivi la sensibilisation et l'information du public avec notre campagne Technopolice, qui vise depuis 2019 à documenter et analyser les projets de surveillance qui se développent sur tout le territoire (voir plus haut le point sur la sensibilisation). Toujours dans le cadre de cette campagne Technopolice, divers groupes locaux se sont développés : le groupe de Marseille, très actif, a notamment organisé des cartoparties dans certains quartiers de la ville, et se réunit tous les mois. Un groupe se développe aussi sur Montpellier, et devrait bientôt accueillir l'exposition Technopolice.

La Quadrature du Net face aux décideurs politiques

La situation est par contre toujours très compliquée face aux décideurs politiques. Nous avons continué à les rencontrer concernant la plupart des projets de loi qui touchaient à nos sujets, mais il est clairement difficile de faire bouger les lignes durant ce quinquennat : qu'il s'agisse de la loi "relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement", de la loi "relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure" ou encore de la loi "confortant le respect des principes de la république", à chaque fois nous avons eu le sentiment de nous retrouver face à un mur, avec des politiques qui n'écoutent pas la société civile. Nos rares victoires ont eu lieu grâce à des décisions du Conseil constitutionnel, qui a notamment censuré une partie de la loi Sécurité globale.

De la même manière, le plaidoyer politique au niveau européen est souvent compliqué. Le principal texte contre lequel nous avons lutté en 2021, le règlement de censure terroriste, n'a même pas fait l'objet d'un vote en plénière avant d'être adopté... Si pour le moment nous ne renonçons pas à ce type d'action, il est clair que la question de son efficacité se pose de plus en plus fortement.

Développement de l'expertise et des réflexions de La Quadrature du Net

Si nous avons poursuivi nos réflexions sur nos sujets "classiques", nous avons aussi débuté un travail sur divers sujets sur lesquels nous n'avons que peu travaillé, voire pas du tout : nous commençons à analyser les projets de surveillance des frontières notamment, et si nous n'en

sommes qu'au défrichage de ce vaste sujet, nous avons déjà publié un premier article sur la Technopolice aux frontières de l'Europe. Nous avons aussi pris contact avec divers syndicats et collectifs de personnes privées d'emploi ou d'allocataires de prestations sociales, pour discuter des questions de dématérialisation et de contrôle à Pôle Emploi et à la CAF, et nous allons poursuivre les rencontres pour élargir ce sujet à d'autres services quant à l'utilisation des techniques dites de *datamining* dans le choix de contrôle des allocataires. Dans le cadre de nos réflexions de longue date sur les technologies et leur place dans notre société, nous avons aussi entamé une réflexion sur les questions de "désobéissance technologique". C'est un sujet qui fait encore débat au sein de notre association, mais qui complète de manière très enrichissante la question plus classique chez nous de l'autodéfense numérique, dans le cadre de notre lutte contre la surveillance numérique.

Évolution de l'organisation

La vie de l'association a été marquée en 2021 par **la perte de l'un de nos membres fondateurs**, Philippe Aigrain, décédé en juillet. Informaticien, ardent défenseur des logiciels libres et des biens communs, militant infatigable, Philippe a été un modèle pour nombre d'entre nous et l'un de ceux sans qui La Quadrature ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Sa perte nous a beaucoup touchés-es, et nous continuerons notre travail, pour honorer sa mémoire.

* <https://www.laquadrature.net/2021/07/15/in-memoriam-philippe-aigrain-1949-2021/>

L'année 2021 a aussi vu l'arrivée de **nouveaux membres** (une demi-douzaine), et une **nouvelle dynamique d'accueil des bénévoles**. Nous avons pour cela mis en place à partir de septembre une réunion mensuelle avec les bénévoles, parfois très générale et parfois centrée sur un sujet ou une campagne. D'autre part, divers groupes bénévoles se sont activés/réactivés, sur la technique informatique ou sur la communication notamment. **L'équipe salariée** a elle aussi connu quelques changements, avec l'arrivée de Juliette pour la coordination et l'animation de l'initiative Technopolice, puis le départ de Martin en octobre, et son remplacement au poste de juriste par Noémie en janvier 2022. L'association a aussi quitté son local de la rue des Orteaux (Paris 20e arrondissement) pour emménager rue de Ménilmontant : toujours le 20e mais un quartier plus militant, un local avec une belle vitrine... ce nouveau "Garage" attire pas mal de curieux, nous offrant un nouveau (petit) moyen de faire connaître l'association. Cette année 2021 a aussi été l'occasion d'une réorganisation progressive de notre infrastructure informatique, avec tout un travail sur les questions de sécurité notamment.

Quelques temps forts ont marqué le calendrier de La Quadrature, les deux assemblées générales que nous faisons chaque année ayant été complétées par un nouveau rendez-vous : nous avons en effet organisé notre premier **camp d'été**, fin juillet dans les Cévennes. L'occasion de se mettre au vert, de partager des temps de détente ensemble mais aussi avec quelques personnes extérieures à l'association, ainsi que de prendre le temps de débattre de divers sujets de fond sans la pression de devoir forcément prendre des décisions... une expérience que nous renouvellerons très certainement tant elle a contribué à amorcer des discussions très riches, que ce soit sur nos modes d'action, nos méthodes de travail ou nos objectifs.

Nous avons aussi entamé une réflexion sur la valorisation du travail bénévole fait au sein de l'association. Pour le moment ne sont comptabilisés que les temps de réunions, formations internes et quelques rendez-vous officiels, car un système rigoureux reste complexe à mettre en place pour le reste. Mais pour cette année 2021, ce premier estimatif se monte à 800 heures de bénévolat, ce qui

en terme financier (heures de bénévolat valorisées au SMIC) représente environ 8656€ (le salaire brut chargé se monte à 1634€ mensuels pour l'année 2021, soit 10.82€ de l'heure).

Du côté de nos **financements**, nous avons fait une belle campagne de dons fin 2020/début 2021, portée par les mobilisations contre la loi Sécurité globale. Nous avons ensuite poursuivi cette campagne tout au long de l'année, comme nous avons décidé de le faire lors de nos assemblées générales de 2020. Notre financement, qui repose en très grande partie sur les dons individuels et d'associations/petites entreprises, ne tient plus uniquement par une campagne de fin d'année, souvent épuisante, mais s'étale tout au long de l'année, ce qui représente un important changement de stratégie. Si cela a été payant en 2021, nous attendons de voir ce que cela donnera sur l'année qui s'ouvre, avant de tirer les premiers enseignements de ce changement. Si ces dons représentent environ 78% de notre financement actuellement, nous recevons aussi quelques soutiens de fondations : outre celui de la FPH, nous avons reçu encore un dernier financement de l'OSF pour 2021, et nous avons pris contact avec Un Monde Par Tous, qui a validé fin 2021 un soutien pour les deux ans à venir. Nous continuons par contre à refuser l'idée de solliciter des fonds publics, et ce choix historique de La Quadrature (pour des raisons d'indépendance et de cohérence, difficile en effet d'aller demander de l'argent à des institutions qu'on critique fortement par ailleurs) nous semble d'autant plus d'actualité que la loi "confortant le respect des principes de la république" conditionne maintenant l'octroi de subventions à la signature d'un "contrat d'engagement républicain".

Perspectives à un an

Divers sujets retiennent déjà notre attention pour l'année qui débute : sur le plan européen, le règlement sur l'intelligence artificielle et le Digital Service Act sont toujours en discussion, et nous allons probablement nous atteler à des campagnes de plaidoyer sur ces deux sujets. Au niveau national les questions de surveillance restent très prégnantes, et nous avons divers recours encore en cours. Nous réfléchissons aux suites à donner à nos défaites sur les sujets de la conservation des données de connexion ou des drones policiers, et nous comptons bien poursuivre et développer notre travail sur le contrôle social des allocataires de services publics et son renforcement par la dématérialisation. La campagne Technopolice restera au coeur de nos actions, avec notamment le sujet de la vidéosurveillance automatisée, sur laquelle la CNIL vient de lancer une consultation. Nous espérons aussi développer nos contacts et nos réflexions sur les liens entre violences policières, racisme et technologies de surveillance, contacts que nous avons entamé avec diverses organisations anti-racistes mais aussi avec le projet Justice Equity and Technology Table de la London School of Economics. Il est clair que nous ne manquerons ni de travail ni de matière à réflexion dans l'année qui commence.